



Nuisance visuelle abus de pouvoir

Par messaline

JE VIENS D'HERITER D'UNE VILLA ,NE RESIDANT PAS DANS CE VILLAGE JE NE PEUX PAS SURVEILLER EN PERMANENCE LE VOISINAGE,LE TERRAIN MITOYEN VIENT D'ÊTRE VENDU ET BATI IMMEDIATEMENT CETTE MAISON SE TROUVE DEVANT LA FACADE PRINCIPALE ET COMME VUE JE NE PEUX OBSERVER QUE LE TOIT ET LA TERRASSE DE CETTE BATISSE C EST TRES REJOOUISSANT. POURRAIS T ON ME DONNER DES CONSEIL POUR OBTENIR UN DEDOMAGEMENT SI CELA EST POSSIBLE. JE VOUS EN REMERCIE D'AVANCE.
MESSALINE